



Clinique Saint Faron

GRUPE SAINT GATIEN

PERSONNE A PREVENIR

DP.ENR.028.02

MA PERSONNE A PREVENIR

Quel est le rôle de la personne à prévenir ?

La personne à prévenir est contactée par l'équipe médicale et soignante en cas d'événement(s) particulier(s) au cours de votre séjour d'ordre organisationnel ou administratif (transfert vers un autre établissement de santé, fin du séjour et sortie de l'établissement...). Elle n'a pas accès aux informations médicales vous concernant et ne participe pas aux décisions médicales.

Comment désigner une personne à prévenir ?

Toute personne majeure ne faisant pas l'objet d'une tutelle peut désigner une personne à prévenir. Cette désignation se fait par écrit. La personne à prévenir désignée peut-être un parent, un proche. C'est la première personne qui sera prévenue du déroulement de l'hospitalisation.

Je désigne comme personne à prévenir

Nom - Prénom :

Nature des relations (rayez les mentions inutiles) : Mari/Épouse, Père/Mère, Ami(e), Médecin traitant, Autre

Né(e) le / / à et domicilié(e) à

Téléphone : Portable :

Je l'ai informé(e) de sa désignation comme personne à prévenir cela vaut pour toute hospitalisation jusqu'à révocation.

Je ne souhaite pas désigner de personne à prévenir.

Fait à Le / /

Signature :